



PRIX GABRIEL TARDE

Prix Francophone de Criminologie

Le PGT récompense l'auteur français ou étranger, d'un ouvrage de criminologie en français, publié en première édition ou non encore publié, achevé après le 1er juin 2018 (date de clôture des inscriptions de la session précédente).

Que faire pour concourir ?

Les inscriptions à la **session "2018-2020"** du Prix français de criminologie (Prix Gabriel Tarde) sont ouvertes **jusqu'au 15 avril 2020**.

Sont pris en considération, pour l'attribution du prix, les seuls ouvrages qui constituent pour leurs auteurs l'une des premières recherches ou l'un des premiers travaux dans le champ de la criminologie.

Le prix peut récompenser une œuvre collective. Dans ce cas, seul le (ou les) auteurs(s) remplissant les conditions précisées supra concour(en)t au prix Gabriel Tarde.

Dossier de candidature :

Les candidats doivent soumettre sous forme numérique un CV, un résumé de 20 000 / 30 000 signes (téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.afc-asso.fr/le-prix-gabriel-tarde/>), un exemplaire de leur travail, ainsi qu'une partie du travail (de 15 pages maximum) qui lui semble significative de l'ensemble.

Une première sélection sera alors effectuée. Les candidats retenus pour poursuivre le concours devront envoyer sur demande au/à la secrétaire du prix Gabriel Tarde deux exemplaires papier de leur travail.

Pour tout renseignement sur le Prix Gabriel Tarde : prixtarde@gmail.com

Depuis l'origine (1972), le Prix Gabriel Tarde est financé par le ministère de la Justice.